



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Veuves

Question écrite n° 38091

Texte de la question

M René Souchon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des veuves civiles qui éprouvent, plus encore que les autres catégories sociales, des difficultés à trouver ou retrouver un emploi en raison de leur qualification, de leur âge, de leur situation, bien souvent, de mere de famille. Certes, l'assurance dite veuvage versée pendant trois ans sous certaines conditions ou l'allocation d'insertion versée pendant un an permettent d'apporter partiellement une solution, mais ces formules de secours s'avèrent temporaires et ne résolvent pas le fond du problème. C'est pourquoi, selon les vœux de l'union régionale des veuves civiles de Clermont-Ferrand, une priorité effective aux veuves dans les pactes d'insertion locale ainsi que des stages d'insertion plus nombreux et mieux adaptés pourraient ouvrir plus largement aux veuves civiles le marché de l'emploi. En conséquence, il l'interroge sur les dispositions éventuelles qu'il envisage de prendre en faveur des veuves civiles.

Données clés

Auteur : [M. Souchon René](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38091

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1212